



Dire l'horreur : les relations du massacre des Armagnacs à Paris (juin 1418)

Florence Bouchet

► To cite this version:

Florence Bouchet. Dire l'horreur : les relations du massacre des Armagnacs à Paris (juin 1418). Jean-Claude Faucon. L'horreur au Moyen Age, Editions universitaires du Sud, 2000. <hal-01168110>

HAL Id: hal-01168110

<https://hal-univ-tlse2.archives-ouvertes.fr/hal-01168110>

Submitted on 17 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dire l'horreur : les relations du massacre des Armagnacs à Paris (juin 1418)

Florence BOUCHET

Les historiographes, fossoyeurs autant qu'analystes de l'Histoire, sont régulièrement confrontés à de terribles événements. Les deux derniers siècles du Moyen Âge ont tout particulièrement connu les horreurs de la guerre. Guerre étrangère d'abord, contre les Anglais. Mais aussi, comme l'écrit Alain Chartier en 1422, "batailles civiles et plus que civiles au dedans des cités et des seigneuries"¹. Cette guerre civile fratricide est bien la plus horrible, qui achève de ruiner, physiquement et moralement, la nation. Rappelons les principaux facteurs d'une montée en puissance de la crise². A la faveur des accès de démente de Charles VI, deux partis, les Armagnacs et les Bourguignons, se disputent le pouvoir. Après l'assassinat du duc Louis d'Orléans (23 nov. 1407) ordonné par le duc de Bourgogne, le comte Bernard d'Armagnac prend le parti des fils d'Orléans (dont Charles, le futur poète, dont il deviendra le beau-père) et du Dauphin. Le duc de Bourgogne Jean sans Peur gagne l'appui de la reine Isabeau de Bavière et négocie avec les Anglais en 1413 car l'Angleterre est le débouché commercial naturel des Flandres bourguignonnes. Le Conseil royal est dominé tour à tour par les Bourguignons (1409-1413) et par les Armagnacs (1413-1418) avec à chaque fois épuration de l'appareil d'État au profit du parti dominant. Jean sans Peur s'appuie sur la bourgeoisie commerçante de Paris et, soutenu par une habile propagande, mène une politique populiste prônant la diminution voire la suppression des impôts, tandis que la politique armagnaque est beaucoup plus autoritaire. Le Dauphin Louis de Guyenne tente d'organiser un parti modéré entre les deux partis extrémistes mais meurt en décembre 1415, trois mois après le désastre d'Azincourt qui a décimé la chevalerie française. Les Armagnacs extrémistes s'imposent à Paris par la terreur; Bernard d'Armagnac, nouveau connétable de France, essuie l'impopularité de la défaite et s'aliène la bourgeoisie d'affaires parisienne par des emprunts forcés. Des complots, encouragés à distance par le duc de Bourgogne, éclatent en 1416 à Paris et en province. Bernard d'Armagnac fait exiler la reine à Tours, d'où la délivrera Jean sans Peur en 1417. En 1417-1418, le roi d'Angleterre Henri V envahit la Normandie ; le duc de Bourgogne empêche les troupes armagnagues de Paris de secourir les cités normandes. En 1418 la reine se rapproche du Dauphin Charles, malgré les chefs des partis armagnac et bourguignon. Dans la nuit du 29 mai, des chevaliers bourguignons s'introduisent dans Paris et avec la complicité de la population exaspérée par la politique musclée de Bernard d'Armagnac et surexcitée par

¹ *Le Quadriologue invectif*, éd. E. Droz, Paris, Champion, 1950, p. 46.

² Cf. A. Demurger : *Temps de crises, temps d'espoirs. XIVe-XVe siècle*, Paris, Seuil, 1990, p. 91-105 ("Points Histoire").

des rumeurs trompeuses, déclenchent une gigantesque chasse aux Armagnacs. Le prévôt de Paris, Tanguy du Châtel, évacue le Dauphin à Melun, abandonnant la ville à l'anarchie et au massacre. Ceux qui ne sont pas tués immédiatement sont incarcérés; toutes les prisons de la ville sont bientôt combles, d'autant que certains bourgeois, effrayés par les troubles, sont venus s'y réfugier pour se placer sous la protection du roi. Un noyau armagnac s'est retranché à la Bastille (porte Saint-Antoine). Le comble de l'horreur est atteint les 12 et 13 juin 1418.

Mais qu'est-ce que l'horreur ? C'est une notion subjective et relative, dépendant de la sensibilité du témoin et du système de valeurs qui le définit culturellement. En outre l'horreur véhiculée par le texte littéraire implique un double filtre perceptif, à l'émission (l'auteur) comme à la réception (le lecteur, qui lui-même réagit diversement au XVe et au XXe siècle). La rudesse des temps médiévaux a sans doute endurci les esprits, qui ne s'émeuvent pas si facilement que nous au spectacle de la violence. Et bien que le mot *error* existe en ancien français, il est rarement employé³. Pour tenter de comprendre ce que ces deux journées eurent de particulièrement terrible, j'ai donc croisé principalement les témoignages circonstanciés de trois auteurs⁴ : le Religieux de Saint-Denis Michel Pintouin (1350-1421), auteur de la chronique en latin du règne de Charles VI (1380-1422); Enguerrand de Monstrelet (1390 ?-1453), continuateur de Froissart dans une *Chronique* qui couvre les années 1400-1444; l'anonyme Bourgeois de Paris, qui consigne dans son *Journal* les événements survenus dans la capitale de 1405 à 1449. A titre incident, deux autres auteurs, bourguignons et moins précis, seront sollicités : Jean Lefèvre de Saint-Rémy (1396 ?-1468 ?), premier roi d'armes de l'ordre de la Toison d'Or, auteur d'une *Chronique* relative aux années 1408-1436; Clément de Fauquembergue († 1438), greffier civil au Parlement de Paris que ses fonctions amenèrent à tenir un *Journal*, de 1417 à 1435, mêlant l'exposé des occupations du Parlement et des commentaires personnels sur les événements contemporains⁵. Bien qu'aucun de ces témoins ne soit Armagnac, quatre sur cinq d'entre eux condamnent plus ou moins nettement le massacre : c'est une première preuve de son caractère horrible⁶.

³ La plupart des occurrences citées par le dictionnaire de Tobler et Lommatzsch placent le mot dans un contexte infernal ou de vision; les mentions relevées par Godefroy (vol. IX, 768c) sont rares et plutôt tardives.

⁴ Les éditions utilisées sont les suivantes : *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, éd. et trad. M. L. Bellaguet, Paris, Crapelet, 1852, vol. VI, p. 231-251; *La Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, éd. L. Douët-d'Arcq, Paris, Renouard, 1859, vol. III, p. 269-271 (S.H.F.); *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey/ C. Beaune, Paris, Livre de Poche, 1990, p. 115-118 ("Lettres Gothiques").

⁵ Editions: *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy*, éd. F. Morand, Paris, Renouard, 1876, vol. I, p. 331-332 (S.H.F.); *Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris*, éd. A. Tuetey, Paris, Renouard, 1903, vol. I, p. 135-137 (S.H.F.).

⁶ Georges Chastellain, "indiciaire" de Philippe le Bon à partir de 1455, se contente, au début de sa *Chronique*, d'évoquer succinctement les troubles du règne de Charles VI pour aborder ensuite la défense et illustration de la politique de Philippe le Bon, devenu duc de Bourgogne après l'assassinat de Jean sans Peur par Tanguy du Châtel en 1419 à Montereau. Ne voulant, malgré ses protestations d'impartialité dans le prologue, desservir la cause bourguignonne, il ne fait qu'une brève allusion au massacre parisien, en évitant soigneusement de mentionner le parti du duc :

Lesquelles choses demourèrent pendant et traynant par longs détours de temps, que plusieurs tribulations, misères et pestilences y entrechurent, tant par les Anglois que par les Armignacs et par les parties qui se levoient à Paris à ceste

Pour en préciser l'intensité, il convient d'examiner la technique narrative de chaque auteur avant d'observer les motifs récurrents du récit.

I. ESQUISSE D'UNE POÉTIQUE DE L'HORREUR

A. Jugements du narrateur

Le moyen le plus explicite d'exprimer sa réprobation vis-à-vis de l'événement tout en dramatisant le récit consiste à ponctuer celui-ci d'interventions relevant de la fonction idéologique du narrateur. C'est le parti adopté par Michel Pintouin. Défenseur du roi, il est ennemi des factions et condamne les excès des deux partis, quoique plus souvent ceux des Armagnacs. Mais en la circonstance, les Bourguignons ont commis une faute impardonnable en s'attaquant même au monastère royal de Saint-Denis, maison de l'auteur, et en emprisonnant son abbé Philippe. Dès lors, l'ensemble de l'opération menée contre les Armagnacs et tous ceux suspectés d'être leurs sympathisants prend des couleurs sacrilèges. L'auteur ne trouve pas de jugement trop rigoureux pour stigmatiser l'entreprise :

ils conçurent contre eux un sinistre projet, qui en raison de son atrocité et de l'horreur qu'il inspire, semblerait de nature à devenir le sujet des lamentations furieuses de possédés, plutôt qu'à être retracé par la plume de l'historien. (p. 231)⁷

je signalerai spécialement, comme dignes de la malédiction de Dieu et de tous les Français, et pour leur imprimer une flétrissure éternelle [...] (p. 237)

ces forcenés [...] consommèrent un attentat effroyable, que la postérité aurait peine à croire, si l'on ne savait que la rage populaire ne peut être gouvernée par la raison, ni apaisée par la douceur, ni fléchie par la crainte des princes et de Dieu. (p. 245)

Il y avait de quoi faire frémir même des Sarrasins⁸. (p. 249)

ces cruels assassins, dignes de l'animadversion divine et humaine [...]. ces misérables, vraiment dignes d'être maudits de Dieu et des hommes [...] (p. 251)

L'auteur, conscient de son prestige d'historien et du pouvoir qu'a son écrit d'éterniser son jugement, damne les assassins sans attendre le jugement dernier⁹.

cause, en confuse douleur et occision de maintes créatures, desquelles choses je me déporte, car ce n'est de ma matière fors de venir à la paix de ceste première mort [Louis d'Orléans], et puis à la très-honteuse machination de la seconde [Jean sans Peur]. (*Œuvres de G. Chastellain*, éd. K. de Lettenhove, Bruxelles, Heussner, 1863, vol. I, p. 20) Tout le pathétique du deuil ira donc à feu Jean sans Peur (ch. 1-7) et non aux victimes de sa politique duplice. L'ellipse des massacres de juin 1418 est une preuve indirecte de l'horreur attachée à cet épisode : ce serait un événement à charge pour le camp bourguignon, qu'il vaut mieux taire.

⁷ Je cite par commodité la traduction de Bellaguet, globalement fiable. J'aurai néanmoins à revenir sur certaines occurrences du texte latin lorsque le traducteur rend l'esprit plus que la lettre du récit de M. Pintouin. Une étude exhaustive du texte latin excéderait le cadre de cet article.

⁸ Intervention doublement intéressante : en décalant le manichéisme traditionnel de la chanson de geste, elle situe l'action au-delà de toute barbarie; le verbe "frémir" renvoie à l'étymologie latine de l'horreur : *horror*, c'est le hérissément, le frissonnement, le frisson d'effroi éprouvé face à l'horrible. En fait, le texte latin est encore plus explicite : *quod sane et sarracenicæ crudelitas horruisset* (p. 248).

⁹ Au contraire, Clément de Fauquembergue, bien que très religieux dans d'autres pages de son journal, observe à l'égard des événements de juin 1418 une réserve prudente, consignait impassiblement les violences perpétrées au cours de ce qu'il nomme simplement à trois reprises un "effray".

B. Lexique

L'hyperbole déjà présente dans le jugement explicite du narrateur se retrouve dans son vocabulaire, qui endosse fréquemment une valeur axiologique. Nous trouvons sous la plume de Michel Pintouin les seules mentions du terme "horreur" ou d'un de ses dérivés : p. 231 (citée en français au paragraphe précédent : *revera atrocitate sui et horrore*), p. 247 ("sans se faire horreur à eux-mêmes" : *sine horrore*).

Plus généralement, l'horreur se situe à la croisée de plusieurs champs lexicaux¹⁰ :

— celui de la violence, de l'excès : "violences", "cruautés* encore plus horribles"¹¹, "méchamment", "excès effrénés", "proposition sanguinaire", "attentat effroyable", "sans pitié*", "spectacle hideux et abominable"¹², "abominables tueries", "horrible carnage"¹³, "sanglante boucherie", "tant d'horribles crimes" ¹⁴;

— celui de l'infamie, de l'abjection : "ignominieusement", "traîtreusement", "sacrilège", "profanation" ;

— celui de la peur : "épouvante*", "terreurs" ;

— celui du désordre : "tumultueusement", "tumulte", "désordre" ;

— celui de la folie : "fureurs", "populace furieuse", "comme des forcenés*", "mains furieuses".

La description est particulièrement circonstanciée. Bien informé pour avoir eu accès à des documents confidentiels des chancelleries, Michel Pintouin donne l'impression du témoignage visuel quoiqu'il se soit peu déplacé. A défaut de s'être trouvé en personne à Paris, il a dû assister aux exactions perpétrées à Saint-Denis.

En comparaison, Enguerrand de Monstrelet paraît nettement plus sobre, plus neutre. Ce chroniqueur se veut en effet impartial (il n'écrit pas sur commande, contrairement à la plupart de ses confrères) et ne prend ouvertement le parti ni du roi de France, ni de celui d'Angleterre, ni du duc de Bourgogne. Soucieux de véracité, il mêle généralement sources écrites et témoignages oraux, confronte ses informations, les vérifie et les complète par sa propre expérience. Sa version des massacres de juin est l'une des plus brèves (3 p.) et ne laisse guère de place à l'épanchement. Néanmoins l'expression "cruelle occision", à deux reprises, blâme les massacreurs. Incidemment, de nouveaux termes viennent compléter les champs lexicaux dégagés dans le récit de Michel Pintouin :

— violence : "murdrissoient [...] inhumainement" ;

— infamie : "paillardement", "desrision*";

¹⁰ Les termes suivants sont relevés au fil des pp. 235-251 du récit de Michel Pintouin ; l'astérisque signale les termes récurrents.

¹¹ En latin : *nephandiora scelera* (p. 236), c'est-à-dire, littéralement, des crimes qui ne peuvent être exprimés. L'horreur atteint ici un degré abominable, indicible.

¹² En latin : *quod indecorosum fuit et horribile aspectu* (p. 246).

¹³ Le texte latin parle de *stragem immanissimam* (p. 248), carnage des plus monstrueux.

¹⁴ En latin : *iniquissima [...] scelera* (p. 250). Comme dans l'occurrence de la note 13, le recours au superlatif porte à son degré maximal la violence des crimes commis.

— désordre : "aloient par grandes tourbes".

Le mot "fureur" réapparaît pour flétrir la folie meurtrière qui gouverne les individus. Un dernier terme significatif peut être relevé, relatif aux témoins du massacre, impressionnés jusqu'au malaise :

moult estoient esmerveillez de veoir faire celle desrision (p. 271)

Les voilà témoins impuissants d'une "merveille" en négatif, pire même que les "batailles merveilleuses et pesantes" de la chanson de geste. Conformément à l'étymologie *mirabilia*, ils sont étonnés par quelque chose de terrible qui se situe à l'extrémité néfaste du spectre sémantique de la *merveille* : c'est l'horreur, innommable.

Pour lapidaire que soit le récit de Monstrelet, qui laisse peut-être ainsi à son lecteur le soin de forger sa propre opinion, on constatera plus loin qu'il se distingue des autres récits par des détails réalistes spécifiques, particulièrement horribles¹⁵.

C. Allégorie

Le choix narratif du Bourgeois de Paris est le plus frappant et le plus inattendu. Lui que J. Huizinga caractérise comme "un homme d'esprit qui se soucie assez peu d'orner son style"¹⁶ nous offre ici l'un des tableaux les plus élaborés de tout son *Journal*. Lui qui se contente ailleurs d'évaluer la dureté des temps aux fluctuations des prix des œufs, de la livre de beurre, du fromage en faisselle et autres denrées, voilà qu'il choisit d'évoquer les atrocités de juin 1418 au travers de l'allégorie !

Lors se leva la déesse de Discorde, qui était en la tour de Mau-Conseil, [et éveilla] Ire la forcenée et Convoitise et Enragerie et Vengeance, et prirent armes de toutes manières et boutèrent hors d'avec elles Raison, Justice, Mémoire de Dieu et Attrempance, moult honteusement. Et quand Ire et Convoitise virent le commun de leur accord, si les échauffa plus et plus, et vinrent au Palais du roi. Lors Ire la desvée leur jeta sa semance tout ardent sur leurs têtes; lors [...] entrèrent [...] et Convoitise qui était leur capitaine, et portait la bannière devant, qui avec elle menait Trahison et Vengeance [...]. Lors Forcenerie la desvée, et Meurtre et Occision occirent, abattirent, tuèrent, meurtrirent tout ce qu'ils trouvèrent ès prisons [...], et Convoitise avait les pans à la ceinture, avec Rapine sa fille et son fils Larcin [...]. Quand Meurtre et Occision avaient fait ce, revenaient tout le jour Convoitise, Ire, Vengeance [...]. Après, allèrent cedit peuple par l'ennortement de leurs déesses qui les menaient, c'est à savoir, Ire, Convoitise et Vengeance, par toutes les prisons publiques de Paris [...]. (p. 115-116)

On retrouve le schéma classique de la psychomachie mais les forces du Bien sont rapidement balayées. Les personnifications des forces maléfiques transposent sur le mode symbolique plusieurs des termes dysphoriques précédemment relevés. Le Bourgeois a pourtant déjà impassiblement consigné plus d'une atrocité et il est

¹⁵ Jean Lefèvre, qui a entamé sa chronique bien après les événements (vers 1462), suit, sur ces faits comme sur beaucoup d'autres, E. de Monstrelet de fort près. Le doublet "icelles occisions et murders" (p. 331), ménageant une gradation d'un terme neutre (non qualifié) à un terme dénonçant une violation du droit, laisse percer la désapprobation de l'auteur.

¹⁶ *L'Automne du Moyen Age*, trad. J. Bastin, Paris, Payot, 1980, p. 220.

ouvertement bourguignon. Mais ici c'en est trop. Le brusque changement de ton masque-t-il ou exhibe-t-il sa gêne face à l'insoutenable ? L'allégorie, devenue étrangère à nos critères esthétiques, doit être replacée dans le contexte de la fin du Moyen Âge, où elle était au contraire très à la mode. P.-Y. Badel s'étonne pourtant de ce que "l'histoire et les histoires font une entrée massive dans l'allégorie qui trouve en elle des signifiants de choix, mais des signifiants qu'il est bizarre d'allégoriser, parce qu'ils parlent d'eux-mêmes"¹⁷. Relativisons ce jugement : la distance des siècles nous donne l'impression d'événements historiques directement lisibles; mais ceux qui ont été confrontés à l'immédiateté d'événements particulièrement horribles n'ont sans doute pas eu ce même sentiment de clarté. Or la situation à Paris est des plus confuse et le Bourgeois ne bénéficie pas d'une fonction qui lui permette de dominer la mêlée et d'être particulièrement informé. Le recours à l'allégorie peut être un moyen de redonner sens à l'innommable. J. Huizinga, quoiqu'il critique cet "abus choquant", tente de l'interpréter : l'auteur userait de l'allégorie "pour donner à son récit un tour plus solennel que celui qu'il emploie pour les événements quotidiens qu'il note d'ordinaire dans son journal. Il a besoin de voir dans ces atroces événements autre chose que le crime de quelques individus; l'allégorie est pour lui le moyen d'en rendre le sens tragique."¹⁸ C'est en effet un effort de distanciation et d'analyse vis-à-vis de la cruauté immédiate de l'histoire, et plus largement une moralisation au sens médiéval du terme, c'est-à-dire une tentative d'élever l'événement singulier et contingent à une signification plus universelle. Pour autant, ce n'est pas une façon de fuir la réalité : l'esprit médiéval pense spontanément par allégories, et celle-ci est moins abstraite que jamais du fait qu'elle est entrecoupée de détails réalistes que nous observerons plus loin. La personnification, qui donne corps au vice, le rend plus sensible à l'intellect et à l'imagination¹⁹. En outre, le Bourgeois démontre ainsi au passage ses capacités rhétoriques sur un sujet qui mérite par sa gravité un traitement particulier; c'est un exercice de littérature au sens où l'allégorie avait alors envahi tous les registres littéraires, notamment à la cour de Bourgogne.

II. LES MOTIFS DE L'HORREUR

Comparons à présent de plus près les textes pour cerner les circonstances et les éléments sur lesquels se cristallise l'horreur.

¹⁷ *Grundriss der Romanischen Literaturen des Mittelalters VIII/1*, Heidelberg, C. Winter, 1988, p. 145.

¹⁸ *op. cit.* p. 221.

¹⁹ On peut même affirmer que l'allégorie produit à l'époque un effet visuel, en écho aux figurations peintes et sculptées de l'art contemporain. Comment ne pas songer, par exemple, à la fameuse fresque peinte par Ambrogio Lorenzetti en 1338-1340 dans la salle de la Paix du palais communal de Sienne, et qui évoque le Mauvais Gouvernement : Tyrannie, guidée par Avarice, Orgueil et Vanité, livre la cité à Cruauté, Trahison, Fraude, Fureur, Division, Guerre. Justice gît enchaînée à ses pieds.

A. Cadre temporel

E. de Monstrelet signale que les troubles ont débuté le dimanche 12 juin à 16h et ont duré jusqu'au lendemain, 10h²⁰. M. Pintouin décale vers la soirée le massacre qui selon lui aurait débuté vers 20h (p. 245)²¹; il est moins précis sur la fin et signale des violences jusqu'au 13 juin "au point du jour" (p. 249), avant de dresser un bilan. A ses yeux de religieux, sans doute le plus horrible concerne-t-il le 12 juin, un dimanche, jour du Seigneur. Enfin, le Bourgeois décale encore un peu plus l'action, qu'il fait démarrer le 12 juin à 23h par une fausse alerte qui attire dans les rues le peuple de Paris, lequel, à partir de minuit, va convertir sa peur en énergie meurtrière, jusqu'au lendemain à midi. L'essentiel se passe ainsi de nuit, ce qui accroît la charge émotionnelle de l'épisode en convoquant toutes les frayeurs nocturnes si vivaces au Moyen Âge. La pénombre ajoute à la confusion du massacre, le fait basculer dans l'irrationnel de la nuit. Outre son intérêt dramatique, le procédé permet peut-être aussi de préserver du sang humain le jour sacré de la semaine, ce qui atténue un peu la faute des tueurs.

B. Acteurs

C'est que le Bourgeois semble, de tous nos témoins, le moins hostile au peuple coupable de tels agissements. Peut-être est-il plus solidaire du fait qu'il vit quotidiennement à ses côtés et connaît bien ses difficultés. Toujours est-il qu'il mentionne "le peuple" de façon neutre, comme si sa monstruosité se reportait entièrement sur les personnifications qui incarnent sa violence²². C. de Fauquembergue se cantonne aussi dans des désignations neutres et ne réduit pas la masse des émeutiers à la populace; il mentionne "pluseurs desdiz gens du duc de Bourgogne et autres bourgeois et habitans de la ville de Paris", précisant un peu plus bas que "la plus grant partie estoient gens de petit estat" (p. 136). Le point de vue des autres auteurs est plus ouvertement critique, voire hostile. Jean Lefèvre indique que

ceulx de Paris, de petit estat, s'assemblèrent bien xl mille hommes; et [...] s'en allèrent comme bestes enragiés (p. 331).

E. de Monstrelet décrit la masse populaire comme une foule d'emblée menaçante :

s'assemblèrent les communes gens de Paris de petit estat jusques à soixante mille ou plus [...], et tous armez, doubans comme ilz disoient que les prisonniers ne feussent mis à délivrance [...], iceulx embastonnez de vielz mailletz, haches, coignées, massues et de moult d'autres bastons dissolus, en faisant grant bruit et crians, [...] s'en alèrent à toutes les prisons (p. 269).

²⁰ Erreur de transcription ou volonté délibérée de dilater l'horreur de ce long jour ? Jean Lefèvre fait débiter "celle occision [...] à iiij heures, après minuyt" (p. 331) et non "après midi" comme son modèle E. de Monstrelet. Le *terminus ad quem*, lui, ne change pas.

²¹ C. de Fauquembergue situe lui aussi le début du "grant effray" "entre viij et ix heures après midi" (p. 135).

²² Le Bourgeois qualifie seulement plus loin les gens du peuple "comme dervés" (p. 125), lors d'une nouvelle émeute "terrible et horrible et merveilleuse" survenue le dimanche 21 août. La présence de l'adjectif "horrible" est alors à noter.

Sans doute le nombre de 60000 (ou même de 40000 chez J. Lefèvre) est-il une hyperbole destinée à grossir l'aspect inquiétant de la foule. La description réveille le sinistre souvenir des jacqueries et des révoltes urbaines qui ont agité à plusieurs reprises le XIV^e siècle. Ce qui par avance fait horreur, c'est moins l'idée de la violence que le pressentiment d'une violence sauvage car populaire. Plus loin Monstrelet se réjouit de la résistance des prisonniers du Grand Châtelet qui "occirent plusieurs merdailles de celle commune" (p. 270). Alors que le Bourgeois se contente d'écrire que les Parisiens "prirent armes de toutes manières" (p. 115), Monstrelet insiste sur leur armement hétéroclite et, au sens propre du terme, ignoble. M. Pintouin procède pareillement :

une foule immense de gens sans aveu, armés d'épées rouillées, de vieilles cuirasses, de bâtons de berger et de toutes sortes d'instruments rustiques, ne cessèrent de courir en désordre, comme des forcenés, à travers les rues et les carrefours de la ville (p. 235)

N'étaient des circonstances aussi dramatiques, on pourrait croire à une parodie héroï-comique de chanson de geste. L'ivresse sanguinaire dans laquelle se complaisent "ces forcenés, abrutis sans doute par l'ivresse" (p. 245) n'est que l'écho dénaturé de l'exaltation héroïque du sang versé dans la chanson de geste :

Ils continuèrent pendant longtemps encore ces abominables tueries, sans se faire horreur à eux-mêmes, bien que le sang des victimes eût rejailli sur tout leur corps et que leurs pieds baignassent dans des mares de sang jusqu'à la cheville. Il y avait de quoi faire frémir même des Sarrasins. (p. 247-249)

Sinistre parodie que celle-ci, mais qui instaure bien un monde à l'envers, dans la mesure où les principales victimes, des nobles et des clercs prestigieux, sont mis en pièces par la racaille. Le terme "desrision" employé par Monstrelet contient à peu près la même charge satirique. Ce "bestournement", pour n'être que suggéré, contribue bien à l'atmosphère d'effroi.

C. Victimes

Car c'est bien évidemment le sort des victimes qui suscite directement l'horreur.

Les bilans établis par les trois principaux auteurs sont concordants. Monstrelet écrit que les Parisiens "occirent et tuèrent Gaultier et Guillaume²³ et tous ceux qu'ilz y trouvèrent jusques au nombre de seize cens personnes ou environ" (p. 269-270) ; "Et en celle fureur furent occises plusieurs femmes par la ville" (p. 270). Pour le Bourgeois, "tant tuèrent de gens à Paris, tant hommes que femmes, [...], qu'ils furent nombrés à mille cinq cent dix huit" (p. 118) – on admire la précision du décompte. M. Pintouin accentue le pathétique en précisant que les émeutiers ont même massacré "les femmes et les enfants" (p. 249) ; l'idée d'un nouveau massacre des Innocents est par là même suggérée car comment pourrait-on suspecter des enfants de sympathies armagnagues ?

²³ C'est-à-dire «on ne sait trop qui, n'importe qui» (cf. G. Di Stefano : *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal, CERES, p. 398).

"Quinze cents personnes, tant hommes que femmes, périrent, dit-on, dans cette sanglante boucherie" (p. 249).

C. de Fauquembergue, désireux de minimiser le massacre, évalue les victimes "jusques au nombre de viij^c personnes" (p. 137), ajoutant, sans en assumer la responsabilité, "et au dessus, comme on disoit"... J. Lefèvre élève au contraire le total "jusques au nombre de trois mille hommes" (p. 331) et surenchérit : "oultre, furent ochies pluseurs femmes, [...] inhumainement, et laissiées ès places où elles estoient ochies".

Quant au déroulement du massacre, la précision des récits varie et laisse sans doute deviner les réticences, dictées par la sensibilité personnelle ou par l'opinion politique du narrateur. Lors de la prise du Grand Châtelet, M. Pintouin écrit que les "misérables" firent des prisonniers "un horrible carnage" (p. 249) et qu'ils "en jetèrent un grand nombre par les fenêtres des étages supérieurs". Monstrelet de préciser qu'il en firent "plusieurs saillir du hault des tours aval, et lesdiz Parisiens les recevoient sur leurs piques et sur les pointes de leurs bastons ferrez et puis les murdrissoient paillardement et inhumainement" (p. 270); nous assistons ici à une mise à mort avec les circonstances aggravantes de l'acharnement sadique. Mais c'est pour retrouver ailleurs dans le récit de M. Pintouin cette cruauté, lorsque les émeutiers, débusquant les malheureux qui leur avaient échappé, "mirent leurs corps en lambeaux" (p. 249), y compris ceux des enfants. Le Bourgeois s'émeut moins du meurtre des vivants que des sévices dégradants infligés aux cadavres. Les corps des malheureux en proie à la cupidité et à la cruauté de leurs assaillants occupent dès lors une place considérable dans le récit. Les agonisants sont dépouillés, déshabillés avant même d'être morts, "et ne voulut pas Convoitise qu'on leur laissât leurs brayes, pour tant qu'ils valussent quatre deniers, qui était une des plus grandes cruautés et inhumanité chrétienne" (p. 116). Non seulement les corps sont entièrement dénudés mais ils sont aussi mutilés au point d'être méconnaissables :

revenaient tout le jour Convoitise, Ire, Vengeance, qui, dedans les corps humains qui morts étaient, boutaient toutes manières d'armes, et en tous lieux et tant que, avant que fût prime de jour, (ils) eurent tant de coups de taille et d'estoc au visage, qu'on n'y pouvait homme connaître quel qu'il fût (p. 116).

Les cadavres restaient ensuite "tous entassés comme si fussent chiens ou moutons, et n'en avait nulle pitié" (p. 117).

Le Bourgeois ajoute cependant que le connétable (Bernard d'Armagnac) et le chancelier (Henri de Marle) furent épargnés par ces sordides tortures et qu'on put les reconnaître dans le lit où ils avaient été tués en prison. Or c'est bien étonnant car ces personnages focalisaient véritablement la haine des Parisiens (le Bourgeois dénonce d'ailleurs leur "très mauvais courage", p. 112). Il y a donc tout lieu de croire le témoignage contradictoire d'E. de Monstrelet, bien plus terrible :

les corps du connestable, du chancelier, et de Remonnet de La Guerre²⁴ furent tous desnuez et liez ensemble d'une corde par trois jours, et là les traynoient de place à autres les mauvais enfans de Paris. Et avoit ledit connestable de travers son corps en manière de bende ostée de sa pel environ deux dois de large par grande desrision. Et furent en cest estat miz sur une cloye à ung cheval dehors Paris, et enterrez en une fosse nommée la Louvière avecques les aultres. (p. 271)²⁵

Pour saisir la portée de cette "plaisanterie" ignominieuse, il faut savoir que les armoiries du connétable portent une bande d'argent (le Bourgeois désigne couramment les Armagnacs par l'appellation de "bandés"). Sauvagement écorché, le corps de Bernard d'Armagnac porte à présent une bande rouge sang (or le rouge est couleur bourguignonne) : sadisme héraldique, s'il en fut jamais... Sans doute effrayé par la gravité de l'attentat (meurtre d'un prince de la famille royale, et qui déclencha même la fureur de Jean sans Peur), le Bourgeois édulcore donc les faits : il suffira qu'on sache que les corps furent laissés "deux jours entiers au pied du degré du Palais" avant d'être enterrés à Saint-Martin-des-Champs. M. Pintouin présente une version intermédiaire en intensité :

Ils [...] coururent aux prisons, où se trouvaient enfermés le connétable, le chancelier du royaume et un illustre écuyer, nommé Marrigon, et les égorgèrent sans pitié nonobstant leurs prières. (p. 245-247)

Quant au connétable, au chancelier de France [...], après les avoir laissés nus pendant trois jours dans la cour du Palais, exposés aux insultes et aux railleries de tous les passants, ils les firent inhumer en terre profane, dans la cour de Saint-Martin-des-Champs, près d'un tas d'immondices. (p. 251)

Quant à C. de Fauquembergue, il se borne à signaler que "entre les autres, furent tuez et mis à mort ledit conte d'Armaignac, [...] messire Henry Le Corgne, dit de Marle, [...] Raymonnet de Guerre" (p. 136-137).

M. Pintouin est lui aussi choqué par les outrages infligés aux cadavres "jetés pêle-mêle dans les rues et les carrefours de la ville" :

Pour qu'ils n'infectassent point l'air, ces cruels assassins [...] les firent emporter dans des charrettes et autres voitures jusqu'au gibet commun, et les abandonnèrent là sans sépulture, afin qu'ils devinssent plus vite la proie des bêtes féroces et des oiseaux. (p. 251)

En tant que religieux, il est forcément particulièrement ému par la privation de sépulture chrétienne qui porte l'horreur du massacre à son paroxysme²⁶.

²⁴ Raymonnet de La Guerre est le capitaine des mercenaires gascons de Bernard d'Armagnac. Ses exactions dans la région de Paris ne lui ont pas précisément attiré la bienveillance des habitants...

²⁵ J. Lefèvre reprend presque mot pour mot ce passage; il ajoute juste que la fosse de la Louvière se trouve "auprès du marché aux pourceaux" (p. 332), ce qui prolonge la "desrision" infligée aux Armagnacs.

²⁶ C. de Fauquembergue, à nouveau en contradiction avec M. Pintouin (et même avec le Bourgeois), prétend que les morts, le lendemain, "furent portez à chartées et enterrez es cimetières des eglises de Paris", à l'exception de B. d'Armagnac, H. de Marle et R. de Guerre "par l'ordonnance d'aucuns du Conseil du Roy sequestrez et mis en terre profane" (p. 137). Le respect, même tardif, des lois religieuses et civiles atténue assez considérablement la gravité des crimes.

C'est aussi en religieux qu'il tente de convertir le massacre en martyr. Déplorant que les victimes aient également été privées des derniers sacrements, il ajoute :

Je ne crois pas toutefois devoir passer sous silence un fait que je tiens de bonne source, c'est que presque tous, avant de tomber sous les coups des assassins, avaient demandé pardon de leurs péchés à Jésus-Christ avec un cœur humble et contrit, et s'étaient préparés à la mort par une confession salutaire. Il est donc à croire qu'au dernier jour ils pourront être comptés au nombre des bienheureux. (p. 249)

On se demande bien comment ils ont pu obtenir un tel répit...

L'irrespect du sacré se heurte tout de même à une limite que M. Pintouin – et il est le seul – souligne nettement. Il raconte comment les émeutiers, après avoir assassiné "à coups de haches tous ceux" qui étaient enfermés au prieuré de saint Éloi,

ils n'exceptèrent que le vénérable abbé de Saint-Denys, qu'ils trouvèrent prosterné au pied de l'autel, revêtu de ses ornements sacerdotaux et tenant entre ses mains la sainte hostie. Cependant ils avaient brandi plusieurs fois sur sa tête leurs épées dégouttantes du sang qu'ils venaient de répandre et dont sa chasuble fut inondée ; mais ils furent retenus par une sorte de respect pour le saint sacrement (p. 247).

A mi-chemin du sacrilège et du miracle, cette scène nous offre un exemple d'horreur sacrée, qui suscite un sentiment d'effroi mêlé de respect. Il est à noter qu'E. de Monstrelet ne mentionne même pas l'abbé de Saint-Denis parmi les prisonniers de ces journées de juin, tandis que le Bourgeois l'estime "très faux papelard" (p. 113). Mais un autre religieux de Saint-Denis, Benoît Gentien, moins illustre, a moins de chance et est massacré juste après cet instant fugitif où l'horreur humaine retient ses armes face à une force supérieure.

D. Un massacre aveugle

On voit donc que rares sont les rescapés du massacre – "exceptez aucuns en petit nombre qui eschaperent d'aventure", écrit C. de Fauquembergue (p. 136). La fureur des Parisiens est telle qu'ils en viennent à trucidar indistinctement tous les prisonniers qu'ils trouvent. Alors l'absurde ajoute à l'horreur du massacre. Là encore, le Bourgeois est, avec C. de Fauquembergue, celui qui s'engage le moins sur ce terrain :

[...] meurtrirent tout ce qu'ils trouvèrent ès prisons, sans merci, fût de tort ou de droit, sans cause ou à cause (p. 116).

M. Pintouin signale pourtant que n'ont pas même été épargnés "ceux qui n'étaient détenus que pour dettes" (p. 249).

E. de Monstrelet est à nouveau le plus précis sur ce point, et le plus accusateur (J. Lefèvre le suit scrupuleusement à cet endroit). Parmi les victimes, il relève certains emprisonnés "pour débas ou pour debtes" et, comble d'ironie noire, "aucuns tenans la partie de Bourgogne" (p. 270) ! L'épuration politique, déjà condamnable en soi, vire au règlement de comptes personnel où la haine le dispute à la convoitise :

néanmoins ne voudrent cesser, ains aloient par grandes tourbes ès maisons de ceulx qui avoient tenu le parti du conte d'Armaignac ou de ceulx que eulx-mesmes héoient, lesquelz ilz occioient sans mercy, et emportoient le leur. Et qui alors héoit ung homme, de quelque estat qu'il feust, bourguignon ou outre, il ne faloit que dire : « Véla ung armignach ! » tantost il estoit mis à mort sans en faire aucune informacion. (p. 271)

C'est sur ce détail sordide qu'E. de Monstrelet et J. Lefèvre concluent leur rapport.

E. Un massacre incontrôlé

L'émotion populaire dégénère à ce point parce que les chefs bourguignons, ceux-là même qui s'étaient introduits dans la ville le 29 mai avec le concours des Parisiens, sont débordés par les événements et incapables de modérer la foule.

Tout se déroule, note M. Pintouin, "sans que personne leur opposât la moindre résistance" (p. 249); seules les "humbles prières du sire de l'Isle-Adam" obtiennent la vie sauve de l'abbé de Saint-Denis (p. 247).

Sur le mode allégorique, le Bourgeois expose les vaines exhortations à la raison des seigneurs de Bar et de l'Isle-Adam :

Et n'était homme [nul] qui en cette nuit ou jour, eût osé parler de Raison ou de Justice, ni demander où elles étaient enfermées, car Ire les avait mises en si profonde fosse, qu'on ne les put oncques trouver [toute] cette nuit, ni la journée ensuivant. Si en parla au peuple le prévôt de Paris, et le seigneur de L'Isle-Adam, en leur admonestant [Pitié], Justice et Raison; mais Ire et Forcenerie répondirent par la bouche du peuple : « Maugré Dieu, sire, de votre Justice, de votre Pitié [et] de votre Raison ! [...] » [...] Quand le prévôt vit qu'ils étaient ainsi échauffés de la fausse Ire qui les menait, si n'osa plus parler [de Raison], de Pitié, ni de Justice, et leur dit : « Mes amis, faites ce qu'il vous plaira. » (p. 117)

Alors que le Bourgeois salue discrètement le courage, certes impuissant, de ces seigneurs bourguignons, E. de Monstrelet laisse percer une réprobation larvée face à cette même impuissance, en soulignant les forces pourtant disponibles pour canaliser le débordement populaire :

A celle cruelle occision estoient présens, le nouvel prévost de Paris [Bar], messire Jehan de Luxembourg, messire Jacques de Harecourt, le seigneur de Fossex, le seigneur de l'Isle-Adam, le vidame d'Amiens, le seigneur de Chevreuse, le seigneur de Chastillon, le seigneur de Cohem, messire Edmond de Bomber, le seigneur d'Auxi et plusieurs autres jusques au nombre de mil combatans ou au dessus, tous armez sur leurs chevaux, pour défendre lesdiz occiseurs se besoing estoit. Toutesfoiz moult estoient esmerveillez de veoir faire celle desrision, mais rien n'en osoient dire fors : « Mes enfans vous faictes bien. » (p. 271)

En après, combien que les seigneurs dessusdiz se meissent en peine de rapaiser le commun de Paris, en leur remonstrant qu'ilz laissassent punir les malfaiteurs par la justice du Roy, néanmoins ne voudrent cesser (p. 271).

L'énumération de ces seigneurs armés de pied en cap mais réduits à l'impuissance par une foule de gueux armés de bric et de broc sonne une fois de plus le glas d'une chevalerie qui a failli à sa mission. La justice ne peut avoir lieu parce que le monde

social est "bestourné". Si cette opposition de classes avant la lettre n'est pas un véritable motif d'horreur, elle accroît vraisemblablement le sentiment d'amertume du narrateur, lui qui au début de sa chronique se reconnaissait admirateur, comme Froissart, des hauts faits d'armes. J. Lefèvre condense ce passage mais il éprouve la même déception à constater l'emballement des Parisiens "contre le gré de leur prévost et des seigneurs" (p. 331) et son jugement est le même sur ces "mil combattans, tous en armes et sur leurs chevaulx", dont "n'y avoit si hardy, entre eulx, qui osast dire, sinon : « Mes enfans, vous faictes bien. »" (p. 332).

L'absence de contrôle laisse le champ libre à toutes les rancœurs, à la folie, bref à tous les sanglants excès auxquels nous avons assisté.

* *
*

En définitive, le sentiment d'horreur est indéniablement – à une exception près – la constante de nos cinq textes, mais leurs auteurs manifestent des seuils de sensibilité différents face aux faits. Clément de Fauquembergue a peut-être en son for intérieur ressenti quelque horreur mais il la tait soigneusement. Le Bourgeois de Paris pense que la plupart des victimes armagnagues étaient effectivement coupables mais il est tout de même gêné par la sauvagerie des Parisiens. Michel Pintouin voit la scène d'abord en religieux. Enguerrand de Monstrelet, dans sa rudesse et sa brièveté même, restitue les détails les plus sordides, que Jean Lefèvre reprend à son compte. Si le procédé allégorique du Bourgeois pose un semblant de filtre herméneutique sur l'événement, si trois des quatre autres auteurs énoncent plus ou moins vigoureusement leur jugement personnel, tous les récits procèdent pour l'essentiel par une relation « behavioriste » qui laisse au lecteur la responsabilité de ressentir l'horreur à partir des comportements décrits. Parmi les tués figurent Jean de Montreuil, Gontier Col, Laurent de Premierfait : avec eux, la première génération d'humanistes français est décapitée ; le massacre des Armagnacs est bien chose inhumaine²⁷... Mais cette violence forcenée n'apparaît nullement comme le triste privilège d'un Moyen Âge supposé barbare au lecteur moderne, capable, avec le recul du temps, de reconnaître dans ces sombres pages comme la sinistre anticipation de la St-Barthélémy 1572 ou des massacres de septembre 1792...

²⁷ Cette phrase ne figure pas dans la version de l'article publiée en 2000.